










L'Association ProMaje a été créée en 2010 pour s'assurer que l'activité de technicien au sens de l'article 513 du Code civil, soit exercée dans un cadre strict et précis :

-  Compétences et expériences en matière financière et juridique,
-  Confidentialité et sécurité des données,
-  Indépendance et neutralité.

Elle a élaboré à cet effet un code de déontologie validé par les magistrats, qui, associé aux procédures mises en place, sont les gages de son impartialité et garantissent une totale confidentialité.

A titre d'exemple, le technicien valideur de ProMaje doit :

-  Être au minimum titulaire d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle issu d'établissements inscrits au chapitre de la conférence des grandes écoles, avec une double compétence juridique et financière.
-  Détenir un casier judiciaire vierge.
-  Avoir l'agrément d'un magistrat.
-  N'entretenir aucun lien de quelque nature que ce soit, direct ou indirect, avec des sociétés de courtage, des établissements bancaires ou d'assurances, des sociétés de promotion ou de gestion immobilière, de nature à remettre en question sa neutralité et son indépendance.




Depuis 2010, l'Association ProMaje est désignée sur plusieurs milliers de dossiers par des juges des tutelles de différents tribunaux sur tout le territoire, par des Juges de Cour d'Appel et a été récemment auditionnée par les services du Ministère de la Justice dans le cadre de la réforme en cours.

Actuellement, l'Association effectue la vérification des comptes de gestion 2017 déposés par les tuteurs et curateurs familiaux ou professionnels dépendant du Tribunal d'instance de Rennes.

Cette expérimentation fait suite au rapport de septembre 2016 de la Cour des Comptes sur la protection juridique des majeurs. Il préconise la délégation du contrôle des comptes de gestion des majeurs placés sous protection juridique à des professionnels du chiffre, à la charge du majeur protégé.

Cette expérimentation, validée par le ministère de la justice, a pour objectif d'assurer pour 2017 la vérification de tous les comptes de gestion du Tribunal, au bénéfice des majeurs vulnérables et subsidiairement, d'alimenter la réflexion en cours sur les modalités de la vérification des comptes de gestion au niveau national.

### Les trois principes de l'Association ProMaje

-  Le majeur vulnérable est au cœur de la vérification : le technicien s'assure notamment que les actes de gestion ont été effectués dans l'intérêt exclusif du majeur et que sa dignité et son autonomie sont préservées.
-  Ne pas décourager le tuteur :
  - Familial : prise en compte du contexte souvent difficile, des spécificités culturelles, culturelles, médicales et sociales, en accord avec le magistrat.
  - Professionnel : adaptabilité des moyens de communication (possibilité de transmission dématérialisée).
-  Vis-à-vis des tiers : Confidentialité, neutralité et indépendance.

ProMaje BP 50010 75721 PARIS CEDEX 15

Tel : 01.83.62.45.82 – Fax : 09.72.33.04.91 – Mail : [contact@promaje.org](mailto:contact@promaje.org)

Site : [www.promaje.org](http://www.promaje.org)

Association Loi 1901 – Déclaration Préfecture n°W952002449 - RCP SMACL n°134493/N